

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 19 décembre 2014

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE-JACQUETIN – Catherine FAIVRE – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Antoine FATIGA – Alexandre GARIN – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Patrick NICOLLET – Bruno STELLIAN – Régis VION

Absents :

Hauda ARAB

Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Bruno STELLIAN

Bernadette BUGNET

Franck EGARD

Laurence FRANCCART donne pouvoir à Isabelle DAILLE-JACQUETIN

Alexandre GARIN donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON

Christophe GERBELOT

Berthe-Ange LAUDET donne pouvoir à Claire PRESCHOUX

Alain PONCET donne pouvoir à Isabelle GEINDRE

Julien ROUTIN donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Laurent TOCHON

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Mathias LEBLOIS**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte des 4 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.
4. **Brigitte BOCHATON** présente les résultats de la consultation sous forme de MAPA « *Etude paysagère et modification du PLU* ». Dossier réalisé avec l'aide technique de Mme RAGUÉ de la DDT. Les critères retenus pour l'attribution du marché sont : 60% la qualité de la prestation et 40% le prix. 5 bureaux d'étude ont répondu et 3 candidats ont été retenus pour une audition. Le marché est attribué à EPODE, classé Première réunion le 05/01.

ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Bruno Stellan explique aux conseillers municipaux, à la place d'**Alain Poncet**, excusé, que l'école maternelle a un problème d'isolation et qu'il faut en refaire l'enveloppe globale. Il s'agit d'un ensemble important composé de vitrages. Les travaux sont prévus pour 2016 mais la demande de subvention pour la réfection de l'enveloppe de l'école maternelle au niveau de l'État doit être présentée en 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à demander la subvention la plus importante possible pour la réfection de l'enveloppe de l'école maternelle au niveau de l'État, par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

2. Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage SDES / Commune de Jacob-Bellecombette pour la décoration du transformateur ERDF de la ZAC des Châtaigneraies et demande de subvention

Brigitte Bochaton rappelle que le transformateur devant desservir la ZAC des Châtaigneraies a été installé il y a 2 ou 3 mois au départ de l'accès à la ZAC rue de la Châtaigneraie. Il est en béton brut et pour le rendre plus attrayant, la commune souhaite l'embellir grâce à des fresques réalisées par un designer agréé qui a déjà réalisé les fresques sur les transformateurs du Corbelet et de la rue Greyfié de Bellecombe ainsi que sur le Pont des Carmes ou au Casino d'Aix-les-Bains. **Madame le Maire** rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) subventionne ce genre de réalisation. Le coût estimé est de 6 000 € environ.

Le projet est projeté en séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** d'une part à demander la subvention la plus importante possible au SDES et d'autre part à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

3. Approbation du Contrat Enfance Jeunesse 2014 / 2017

Pierre-Louis Besson résume le contenu du Contrat Enfance Jeunesse 2014 / 2017 étudié en commission. Il rappelle qu'il contient une présentation sur les 4 dernières années ainsi que le nouveau projet. Il concerne les jeunes depuis la crèche jusqu'à 14 ans et plus puisque l'Accueil de loisirs « La Cabane » développe un projet pour cette tranche d'âge. Il annonce aussi la création d'un poste à temps plein accueil/animation des 10-13 ans.

Antoine Fatiga indique qu'il a bien pris connaissance des différents documents et lu attentivement le projet de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse. Il voudrait savoir comment ce projet a été construit avec les services de la CAF et aussi en lien ou pas avec les autres communes du SIVOM.

En effet, il y a pas mal de choses qui sont surprenantes dans la façon dont ce projet est monté.

La CAF impose tout d'abord des taux de remplissage de 60% pour les accueils de loisirs et de 70% pour les structures d'accueil du jeune enfant (TOM POUCE). En dessous de ce taux, il y aura une baisse de la Prestation de Service (PS) du CEJ pour la commune. De plus un BP calculé sur cette base est pénalisant pour la commune car le calcul de la PS CAF se fera sur un reste à charge pour la commune élevé au regard des actes heures/ enfants, et donc un prix de revient par heure élevé.

Est-ce que les taux de remplissage indiqués sont ceux qui correspondent aux besoins ou les besoins ne sont pas tous couverts ??

N'y a t'il pas erreur dans les tableaux, il est fait état de demande financière dont le montant est le double de la subvention octroyée par la CAF, ces dernières années ?

Il rajoute que toutes ces choses sont assez complexes et que les délais sont courts mais au vu d'autres dossiers du même type construits dans d'autres communes, la commune va perdre de l'argent sur les prestations possibles au niveau du CEJ et surtout risque d'avoir des mauvaises surprises en termes budgétaires.

Pierre-Louis Besson demande un complément d'information car il ne comprend pas ces remarques. Le CEJ a été monté avec la CAF suite à une présentation de chacune des communes du canton lors d'une réunion du SIVOM.

Brigitte Bochaton répond que nous n'avons sans doute pas eu les mêmes interlocuteurs. La référente de la commune est **Mme Peyclet** avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration.

Pierre-Louis Besson demande à **Antoine Fatiga** de lui transmettre ses éléments, qu'il étudiera.

Antoine Fatiga ne veut pas inverser les rôles. Il ajoute que sur d'autres territoires, ce projet est monté différemment et il se pose donc des questions.

Pierre-Louis Besson ajoute que les règles doivent être les mêmes pour tous.

Antoine Fatiga questionne sur les demandes à Tom Pouce.

Brigitte Bochaton répond que toutes les demandes effectuées ont été satisfaites et qu'une rencontre avec la responsable territoriale a été réalisée. Elle explique qu'entre septembre et décembre 2014, il y a un trou au niveau des effectifs de Tom Pouce qui est comblé avec des places en halte-garderie et seront remplacées par des places crèches dès janvier 2015, au fur et à mesure des naissances.

Olivier Marmet souligne que les TAP sont remplis à 50 %.

Isabelle Geindre répond qu'en maternelle non, mais en élémentaire oui effectivement et les réservations de janvier font également apparaître une baisse d'inscrits.

Brigitte Bochaton rajoute que des élus et/ou techniciens sont toujours présents aux réunions CAF.

Pierre-Louis Besson précise que sur l'ensemble des communes, un travail de collaboration a été mis en place entre Montagnole, Cognin, Vimines, Jacob-Bellecombette etc. qui ont reçu ensemble les responsables CAF et Jeunesse et Sports.

Le Conseil Municipal approuve le Contrat Enfance Jeunesse 2014 / 2017 étudié en commission et présenté en séance par 18 voix pour et 3 abstentions (**Catherine FAIVRE, Antoine FATIGA et Olivier MARMET**).

4. Tarifs communaux 2015 : cimetière, droits de voirie, location Jacobelle

Claire Preschoux rappelle qu'il convient de revoir, comme chaque année le montant des tarifs du cimetière, des droits de voirie (occupation de la voirie par divers marchands ambulants...), des locations de la Jacobelle. Elle annonce que la commission propose de ne pas augmenter les tarifs de location pour les jacobins mais de le faire pour les extérieurs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs des trois services pour l'année 2015 comme projetés en séance. Les coûts sont applicables à compter du 1er janvier 2015.

5. Signature d'une convention de fonctionnement d'un service commun d'application du droit des sols (ADS) entre Chambéry métropole et la commune

Brigitte Bochaton expose aux conseillers municipaux que la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) promulguée le 27/03/2014 prévoit que les communes incluses au sein d'un EPCI de plus de 10 000 habitants ne bénéficient plus de l'instruction technique des actes ADS (autorisation du droit des sols) de la part des services de l'État à compter du 01/07/2015. Afin d'anticiper ces dispositions, Chambéry métropole en collaboration avec les services de l'État a élaboré une convention avec la DDT. Il est prévu une phase de transition du 01/01/2015 au 30/06/2015 durant laquelle Chambéry métropole structure son service avec l'appui ponctuel de la DDT.

Antoine Fatiga fait remarquer que l'État se défait encore une fois sur les collectivités territoriales d'un service qui était gratuit, en compensation d'une taxe que les collectivités ne perçoivent plus. Le coût estimé sur ces deux dernières années est d'environ 12 000 €.

Brigitte Bochaton ajoute qu'il y a un vrai désengagement de l'État accompagné d'une baisse des dotations.

Antoine Fatiga demande si la mutualisation est faite entre toutes les communes.

Brigitte Bochaton annonce qu'une convention est passée entre 22 des communes mais pas avec Chambéry et la Motte-Servolex qui ont leur propre service avec du personnel dédié.

Antoine Fatiga demande qui paiera les 80 € et 160 € /dossier : le pétitionnaire ou pas ?

Brigitte Bochaton répond que juridiquement, c'est la commune qui doit les payer.

Nadine Janin ajoute que pour les CUb, il faudra effectivement payer cette somme mais que pour les CUa dits simples, c'est la commune qui les traitera en interne pour limiter les coûts.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention qui fixe les modalités de fonctionnement du service ADS de Chambéry métropole avec la commune.

6. Décision modificative n°2

Bruno Stellian rappelle aux conseillers municipaux le principe d'équilibre budgétaire et donc qu'il convient de rajouter 43 000 € à l'article « charges de personnel » pour boucler l'année 2014. Celui-ci correspond à plusieurs obligations imposées :

- au reclassement des catégories B et C en février qui représentent 92 % des salaires, certes connu dans son principe mais non dans les modalités ; pour certains agents ce reclassement a aussi induit un changement d'échelon en cours d'année + les cotisations afférentes : + 15 000 €
- à la loi qui a également prévu, en cours d'année, des reclassements non connus au moment du budget, pour les Educateurs Jeunes Enfants au 01/06/2014 (un à Jacob-Bellecombette) et pour les puéricultrices au 01/09/2014 (un à Jacob-Bellecombette).
- à l'assurance du personnel : + 4 000 €
- deux agents ont opté, en cours d'année pour des trajets domicile - travail en train et bus avec un remboursement obligatoire par l'employeur
- la commune a 4 emplois d'avenir (3 à l'animation jeunesse et 1 au service technique). Seul 1 était budgétisé en 2014 ; les 3 autres correspondent : 1 au service technique pour 4 mois (septembre à décembre), les 2 autres à l'animation jeunesse sont des contrats classiques transformés en contrat d'avenir plus avantageux : + 24 000 € mais avec en face, un remboursement de 31 000 € (4 contrats d'avenir).

Bruno Stellian ajoute que les 43 000 € seront prélevés pour 24 000 € sur les dépenses imprévues et pour 19 000 € sur le virement à la section d'investissement.

Brigitte Bochaton souligne que les emplois d'avenir ont un coût pour la commune mais moins important. Un 5^{ème} contrat d'avenir a d'ailleurs été signé aujourd'hui pour la Médiathèque.

Bruno Stellian annonce que les nouvelles ne sont pas très bonnes et un peu inquiétantes concernant les finances. Toutes les collectivités sont contraintes à réduire leur budget.

Antoine Fatiga ajoute qu'à la commission voirie de Chambéry métropole, le budget baisse de 3 millions à 2.4 millions d'euros, ce qui ne manquera pas d'impacter l'activité économique et l'investissement.

Brigitte Bochaton signale aussi que le budget de la commission PLH à Chambéry métropole passe de 3.6 millions à 3 millions d'euros ce qui induit de mettre en place des dispositifs différents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2.

→ Point spécial : présentation du projet du Bas de Jacob : aménagement des rues E. Grand, J.B. Richard, E. Grangeat

Brigitte Bochaton en introduction rappelle que ce dossier a été initié par le besoin d'une meilleure desserte bus : aujourd'hui, impossibilité de passer de la rue J.B. Richard vers la rue E. Grand du fait du carrefour, les bus ne peuvent donc pas emprunter le même itinéraire à l'aller et au retour ce qui est contraignant sur une ligne à haut niveau de service.

Fabienne Westrelin de Chambéry métropole, maître d'ouvrage sur ce dossier et **Sébastien Mirouse** du cabinet Uguet commentent en séance le PowerPoint de présentation du projet d'aménagement du Bas de Jacob ainsi que les différents scénarii possibles au niveau du carrefour/giratoire route de St-Cassin, avec avantages et inconvénients :

- giratoire = solution fixe, ne permet pas d'évolution. Pas de priorité Il permet à chaque véhicule de s'engager en fonction de la circulation.
- carrefour à feux = en imaginant les évolutions de trafic à 10 ans, liées à l'urbanisation à venir (Cognin) ainsi que des voies dédiées pour les « tournes à gauche ». Possibilité de « fermer les robinets » en fonction des besoins et d'améliorations possibles pour piétons et cycles. Système permettant de gérer les temps de feu en fonction de la charge de pointe.

Ce schéma avec feux peut se réaliser soit :

- avec voie de présélection : uniquement pour tourne à gauche mais il faut rétablir plus loin donc l'investissement nécessaire est plus important, ce qui n'est pas souhaitable.
- sans voie de présélection = permet de travailler la Route de Saint-Cassin sans modifier l'emprise.
-

Concernant les finances, un tableau est projeté en séance :

- 2 colonnes pour la commune : Jacob-Bellecombette (travaux partagés avec Chambéry et Chambéry métropole) + le compte de tiers qui regroupe les travaux qui ne relèvent pas de la compétence de Chambéry métropole (enfouissement des réseaux secs, candélabres, éclairage public, containers etc.). Le montant total des travaux ne comprend pas l'étude, ni le square François d'Esperey mais comprend Ernest Grangeat ; la maîtrise d'œuvre représente environ 8 % ; les

travaux d'eau potable faits en coordination avec l'aménagement : soit 540 000€ TTC pour Jacob-Bellecombette.

Brigitte Bochaton demande aux conseillers municipaux de se positionner sur le choix du projet : un giratoire simple ou un giratoire à feux. Financièrement, elle ajoute que pour la commune, les deux solutions sont plus ou moins équivalentes. Par contre pour Chambéry métropole il y a une différence d'environ 100.000 €. **Madame le Maire** rappelle que le carrefour à feux nécessite moins de travaux mais conserve le dévers actuel.

Olivier Marmet demande si la durée des travaux sera impactée par les choix.

Sébastien Mirouse répond que oui car le niveau de Jean-Baptiste Richard sera abaissé de 60 cm ; la durée des travaux sera donc plus importante.

Antoine Fatiga trouve ce projet très intéressant mais précise que c'est un choix compliqué car les feux permettent de faire passer plus de voitures en situation de trafic mais que le giratoire a moins de délai d'attente. Il pense important de mettre également une priorité bus. Il regrette l'absence de piste cyclable dans la montée Jean-Baptiste Richard.

Sébastien Mirouse répond qu'il existe un trottoir de l'autre côté pour un minimum de sécurité. Pour créer une piste cyclable, il faudrait la mettre sur le trottoir et le Grand Pré : nécessite une sur-largeur et donc beaucoup de travaux. Pour le moment, il fallait prioriser les actions.

Brigitte Bochaton signale qu'il est possible de faire une piste cyclable par la suite sans toucher à ces aménagements.

Isabelle Geindre souligne que des voitures seront arrêtées le long des commerces, ce qui va à l'encontre de l'idée recherchée.

Sébastien Mirouse souligne les charges de trafic réduites ; le flux est vidé à chaque feu. Un comptage a été réalisé ainsi que des projections.

Isabelle Geindre demande à quelle période et à quelle heure ont été réalisées les comptages.

Fabienne Westrolin répond qu'ils sont toujours réalisés aux heures de pointe, matin et soir, les mardis et jeudis en dehors des vacances scolaires.

Isabelle Geindre rappelle que le midi aussi, le trafic est développé avec la boulangerie.

Monique Hervé ajoute qu'avec les feux et leur durée déterminée, il va y avoir des redémarrages incessants pour les habitants et des files d'attente.

Brigitte Bochaton annonce que les feux amènent également un côté « ville », très urbain à côté du Grand Pré, et des redémarrages en montée.

Isabelle Geindre signale de mauvais retours au niveau des travaux réalisés au carrefour de la Biche à La Ravoire.

Charlotte Monel rappelle que le seul avantage des feux c'est pour les piétons/bus.

Antoine Fatiga demande quel est le coût pour rajouter des feux sur un giratoire.

Fabienne Westrelin annonce entre 10 000 et 15 000 €, maximum 20 000 € pour 4 feux, sans feux pour traversées piétonnes.

Olivier Marmet ajoute que le projet est plus cher de 100 000 €.

Brigitte Bochaton est pour faire des économies mais pas au détriment de la sécurité du carrefour et des amorces.

Olivier Marmet demande comment sera délimitée la piste cyclable.

Fabienne Westrelin précise que la bande cyclable est marquée mais pas séparée par une bordure car l'entretien est plus difficile dans ce cas : il faut un traitement des entrées et sorties différent. L'intérêt est de conserver une certaine continuité et cela passe donc par le même aspect.

Brigitte Bochaton rappelle que la priorité à cet endroit ce sont les piétons.

Olivier Marmet demande si les places perdues vers la pharmacie seront récupérées.

Sébastien Mirouse répond qu'elles seront réparties sur E. Grand et E. Grangeat ainsi que des places « minutes » à côté de la pharmacie. Il existe 32 places actuellement et la volonté est d'arriver au même nombre. Il fait remarquer que les 32 places ne tournent pas uniquement pour les commerces actuellement.

Brigitte Bochaton remercie vivement les intervenants pour leurs explications.

Le Conseil Municipal se positionne sur le projet de giratoire sans feux par 21 voix pour et 1 abstention (**Olivier Marmet**) à cause du coût.

7. Marché public : modification de la durée du marché

Bruno Stellian expose aux conseillers municipaux qu'à l'occasion du marché de travaux « Requalification de la Route de Bellecombette », les délais d'exécution ont été dépassés ; des pénalités sont prévues au CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) sauf délibération motivée d'exonération de ces dernières. Il rappelle que le délai d'exécution a été prolongé suite à des interruptions de travaux dues aux mauvaises conditions météorologiques.

Antoine Fatiga demande si les intempéries ne sont pas prévues au marché des entreprises.

Bruno Stellian répond que c'est le cas pour une partie mais que les entreprises ont été contraintes d'enchaîner à la suite des travaux du service des eaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à ne pas appliquer aux entreprises des pénalités, ces prolongations ne leur étant pas imputables directement.

8. Rapport d'activités 2013 de Chambéry métropole

Brigitte Bochaton rappelle que chaque conseiller municipal a reçu le rapport d'activités 2013 de Chambéry métropole, accompagné du guide pratique de l'élu communautaire. Ce rapport comporte également :

- une synthèse du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement
- un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Sa publication répond à l'obligation légale de présentation devant le Conseil Municipal de chacune des 24 communes membres de Chambéry métropole.

Le rapport n'ayant fait l'objet d'aucune question, **Brigitte Bochaton** projette un PowerPoint synthétique de présentation des nouveaux élus et des compétences de Chambéry métropole.

9. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** signale que lors du Conseil Communautaire du 18/12/2014, au niveau du PLH, l'accession abordable a été mise en place sous forme de primes forfaitaires réservées aux programmes avec une TVA à taux plein, ce qui profitera notamment aux 5 communes en rattrapage qui à elles seules font plus de 50 % des logements en cours.

Antoine Fatiga signale qu'avec l'ancienne équipe, il y avait une réflexion en cours sur la tarification sociale de l'eau et demande si c'est toujours d'actualité.

Bruno Stellan répond que c'est le cas sur les 15 premiers m³, avec un tarif très bas.

Antoine Fatiga regrette que la commission transport ne se soit réunie que deux fois cette année. Il trouve dommage de réaliser une étude centrée sur les transports de Chambéry et qui n'inclut pas le cordon d'agglomération : il ne faut pas oublier d'avoir un regard global.

Brigitte Bochaton répond que cette question a été abordée en bureau : Chambéry a souhaité faire un point notamment sur les bus qui posent problème et les entrées de la ville qui sont bouchées.

Antoine Fatiga précise que cela relève plus de la compétence de Chambéry métropole, or, c'est la ville de Chambéry qui a pris la main en engageant un chargé de mission sur cette question.

Brigitte Bochaton rappelle que le PDU, Plan de Déplacement Urbain est pour bientôt et qu'il concernera l'ensemble des communes de Chambéry métropole.

Antoine Fatiga pense que le territoire transport regroupe également Aix-les-Bains et Montmélian.

Brigitte Bochaton rappelle que cette question n'est pas nouvelle.

- **Charlotte Monel** regrette le fait que très peu de conseillers municipaux ont fait le déplacement pour participer au Téléthon 2014. Elle annonce que le repas des

séniors s'est très bien passé, avec un moment d'échange avec les jeunes de l'accueil de loisirs ; la distribution des colis de Noël est en cours.

- **Olivier Marmet** annonce que l'école élémentaire met en place l'opération « C'est l'alu » afin de récupérer de l'aluminium.

Isabelle Geindre signale que la communication a été faite en Mairie, sur le site Internet, à l'accueil, dans les différents services communaux et un mail a été envoyé aux associations.

La séance est levée.